

## Principaux changements apportés à la nomenclature ISIC et, par suite, aux nomenclatures dérivées NACE et NAF

Depuis l'approbation de l'ISIC Rev.4 par la Commission statistique des Nations Unies (CSNU) en 2006, la mondialisation et la numérisation ont changé la façon dont de nombreuses activités économiques fournissent des biens et des services. De nouvelles activités ont gagné en importance tandis que d'autres en ont perdu dans l'économie mondiale, et des changements rapides et dynamiques ont eu lieu dans l'environnement des technologies de l'information. En outre, la sensibilisation accrue à l'impact de l'économie sur l'environnement a donné lieu à des activités spécialisées visant à protéger l'environnement. La révision de l'ISIC vise à traiter ces questions afin de refléter plus fidèlement la réalité des activités économiques actuelles dans la nomenclature.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux changements apportés à l'ISIC, et par conséquent à la NACE et à la NAF. Ils sont présentés pour les sections les plus modifiées (sections G, J, K, P, R de l'ISIC Rev4, qui deviennent les sections G, J, K, L, Q, S de l'ISIC Rev5), puis selon des questions transversales telles que la classification des services d'intermédiation, des producteurs de biens sans usine (FGP), de certaines activités liées à l'environnement et d'autres questions. La structure des classes de l'ISIC a été revue et un certain nombre de nouvelles classes ont été introduites.

- 1) ISIC Rev.5, section G - "Commerce de gros et de détail"
- 2) ISIC Rev.5, sections J.-."Édition, radiodiffusion, production et distribution de contenu" et K - "Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres services d'information"
- 3) ISIC Rev.5, section L - "Activités financières et d'assurance"
- 4) ISIC Rev.5, section Q - "Éducation"
- 5) ISIC Rev.5, section S - "Arts, sports et loisirs"
- 6) Activités de services d'intermédiation
- 7) Traitement des producteurs de biens sans usine (FGP)
- 8) Activités liées à l'environnement

## 1) ISIC Rev.5, section G - "Commerce de gros et de détail"

### I. La distinction entre commerce de détail en magasin et hors magasin dans la division 47 - "Commerce de détail" de l'ISIC Rev.4 a été supprimée dans l'ISIC Rev.5

L'ISIC Rev.4 fait une distinction, au niveau des groupes et des classes, entre le commerce de détail en magasin et le commerce de détail hors magasin (avec un niveau de détail beaucoup plus élevé au niveau des groupes et des classes pour les activités en magasin). Cette structure ne satisfait plus la majorité des parties prenantes et pose des problèmes dans la mise en œuvre de la classification, car un nombre croissant de détaillants exercent des activités à la fois en magasin et en ligne.

La suppression de la distinction entre le commerce de détail en magasin et hors magasin dans la division 47 est fondée sur les considérations suivantes :

- Une grande part des activités de vente au détail se déroulent à la fois en magasin et en ligne (ainsi que par le biais d'autres canaux de distribution hors magasin) et il est de plus en plus difficile de différencier les canaux de distribution/vente sur la base des principales méthodes de vente. Conserver le "mode de vente" comme critère de classification rendrait plus complexe la détermination de l'activité prédominante et l'identification des produits vendus.
- La part des ventes en ligne et en magasin des détaillants (et les types de produits vendus via les différents canaux) peut varier dans le temps, ce qui affecte la stabilité de la classification.
- Le classement des entreprises selon le produit prédominant qu'elles vendent permettra une mesure plus précise des données sur les produits et une cohérence accrue entre les classifications des activités et des produits.

Par conséquent, le principal critère de classification du commerce de détail dans l'ISIC Rev.5 est basé sur la spécialisation des produits et non sur les canaux de vente.

### II. Classification du "Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles" dans la section G

La division 45 de l'ISIC Rev.4 regroupe les activités de commerce de gros, de commerce de détail et de réparation de véhicules automobiles et de motocycles. Ces activités avaient été regroupées dans l'ISIC en raison de l'importance de l'industrie automobile et du besoin des utilisateurs de garder les activités concernées ensemble au niveau de la division. Toutefois, la nécessité d'un traitement cohérent du commerce de gros, du commerce de détail et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles a été soulevée.

Par conséquent, les activités de vente en gros de véhicules automobiles sont désormais classées dans la division 46 - "Commerce de gros" de l'ISIC Rev.5, les activités de vente au détail de véhicules automobiles doivent être classées dans la division 47 - "Commerce de détail", et les activités d'entretien et de réparation de véhicules automobiles et de motocycles sont classées dans la division 95 - "Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques"<sup>1</sup>. Des classes appropriées ont été introduites pour refléter cette décision.

### III. Revoir le champ d'application de la section G pour traiter de la classification des produits numériques

Lors de l'examen de la classification du commerce de détail des produits numériques, y compris le téléchargement et le streaming, le groupe de travail sur l'ISIC (GT-ISIC) a convenu de préciser la définition du champ d'application de la section G afin d'inclure uniquement le commerce de biens physiques, et donc d'exclure la distribution de produits numériques. Les biens sont définis au

---

<sup>1</sup> Il convient de noter que le titre de la division 95 est mis à jour dans l'ISIC révisée afin de refléter le changement du champ d'application de la division.

paragraphe 6.15 du *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008) comme "Les biens sont des objets physiques, produits, pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre en effectuant des transactions sur les marchés."

Le GT-ISIC a reconnu que les fonctions de production pour le commerce de biens d'une part et la distribution de produits numériques d'autre part sont différentes. Pour les produits numériques, les entreprises n'ont pas besoin d'inventaires ou de transport. En outre, la fourniture de services de téléchargement aux utilisateurs finaux en tant qu'activité prédominante est rare, car les produits numériques sont généralement fournis par des services d'abonnement d'éditeurs, des services de streaming, ou en combinaison avec le commerce de détail prédominant de marchandises.

Le GT-ISIC a convenu que les produits numériques de distribution, y compris les services de téléchargement et de streaming, sont inclus dans la section J. Bien que cette recommandation n'entraîne pas de changement structurel dans la section G, les définitions des classes et les notes explicatives seront revues pour s'assurer que la classification est claire.

## **2) ISIC Rev.5, sections J.-"Édition, radiodiffusion, production et distribution de contenu" et K - "Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres services d'information"**

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication a entraîné une révision importante de la structure de la section J de l'ISIC Rev.4 - "Information et communication" afin de mieux prendre en compte :

- (a) des définitions claires de concepts tels que l'édition, la programmation, le traitement de données, la distribution de contenu, la gestion d'installations, le conseil, la communication, la transmission, l'affichage, les médias, etc. ;
- (b) une mise à jour de la terminologie ;
- (c) de nouvelles activités de distribution audio et vidéo ;
- (d) une meilleure harmonisation avec d'autres nomenclatures d'activités telles que la NACE et la NAICS (Système de classification des activités économiques en Amérique du Nord).

La section J de l'ISIC Rev.4 - "Information et communication" a été divisée en deux sections distinctes, à savoir les sections J - "Activités d'édition, de radiodiffusion, de production et de distribution de contenu" et K - "Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de services d'information". De nouvelles classes ont été ajoutées dans les sections J et K de l'ISIC Rev.5.

De ce fait, les codes de toutes les sections suivantes sont décalés d'une lettre dans l'ISIC Rev.5 : K - "Activités financières et d'assurance" dans l'ISIC Rev.4 devient L - "Activités financières et d'assurance" dans l'ISIC Rev.5 ; L - "Activités immobilières" dans l'ISIC Rev.4 devient M - "Activités immobilières" dans l'ISIC Rev.5, ...

## **3) ISIC Rev.5, section L - "Activités financières et d'assurance"**

Depuis la publication de l'ISIC Rev.4 en 2006, diverses innovations sont intervenues dans la fourniture de services financiers. Parmi ces innovations, on peut citer l'augmentation de l'utilisation des technologies numériques pour faciliter la fourniture ou l'accès aux services financiers, l'expansion sur de nombreux marchés financiers de l'intermédiation financière non bancaire comme alternative aux services bancaires traditionnels, et un plus grand nombre d'activités financières fournies par les secteurs financiers. Les changements apportés à la section K de l'ISIC Rev.4 (qui devient section L dans l'ISIC Rev.5) comprennent : une restructuration de la division 64 pour mieux refléter la gamme des activités sur les marchés financiers, et des ajustements au niveau des groupes pour refléter la

numérisation du secteur financier. De nouvelles classes ont été introduites dans la division 64 de l'ISIC Rev.5, afin de refléter l'importance croissante de certaines activités financières.

Une discussion a eu lieu sur la classification des entreprises de technologie financière (Fintech) qui utilisent les technologies numériques pour fournir, améliorer ou augmenter l'accès aux services financiers. Il a été convenu de ne pas créer de groupes supplémentaires car ces activités peuvent être couvertes par la structure existante de l'ISIC puisque dans la majorité des cas, il ne s'agit pas réellement de nouvelles activités, mais simplement de nouvelles modalités de fourniture du service. Les entreprises de Fintech sont classées en fonction de leur principale activité économique. Ainsi, une unité Fintech principalement active dans l'intermédiation financière sera classée dans la section L, tandis qu'une unité dont l'activité principale est de fournir une technologie numérique qui soutient la fourniture d'un service financier sera classée dans la section K de l'ISIC Rev.5. Bien qu'aucune nouvelle classe n'ait été proposée, les notes explicatives seront mises à jour pour faire clairement référence aux activités financières facilitées par l'utilisation de moyens numériques.

#### **4) ISIC Rev.5, section Q - "Éducation"**

La structure de la section P de l'ISIC Rev.4 (section Q de l'ISIC Rev.5) a été modifiée pour mieux s'aligner sur la CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation). De nouvelles classes ont donc été introduites dans la section Q.

#### **5) ISIC Rev.5, section S - "Arts, sports et loisirs"**

Les structures de la division 90 - "Création artistique et activités du spectacle vivant" et de la division 91 - "Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles" ont été davantage détaillées dans l'ISIC Rev.5. Un certain nombre de nouvelles classes ont été introduites dans ces divisions.

#### **6) Activités de services d'intermédiation**

Le GT-ISIC a examiné la classification des intermédiaires en général, y compris les intermédiaires numériques. Les activités de services d'intermédiation par le biais de plateformes numériques ont considérablement augmenté en raison des progrès technologiques et l'identification de ces activités est d'une grande importance du point de vue de la politique. Après l'adoption de l'ISIC Rev.4, la classification des intermédiaires a été facilitée par une décision provisoire du Groupe d'experts sur les classifications statistiques internationales concernant le traitement des activités d'intermédiation, mais les entreprises sont généralement codées dans les répertoires statistiques d'entreprises sur la base de règles ou d'interprétations nationales.

Certaines activités de services d'intermédiation sont déjà identifiées dans l'ISIC, reflétant les activités d'intermédiation prévalant au moment de la rédaction de l'ISIC Rev.4. Depuis, les activités d'intermédiation se sont étendues à beaucoup plus d'activités en raison du développement technologique, notamment de la numérisation, et devraient donc être reflétées dans la nouvelle structure de l'ISIC.

Bien que la plupart des activités de services d'intermédiation soient facilitées par les technologies numériques, il a été convenu de ne pas utiliser la numérisation comme critère de classification dans l'ISIC (voir par exemple la distinction entre le commerce de détail en ligne et en magasin présentée ci-dessus). D'autres nomenclatures, des agrégations alternatives ou des enquêtes ciblées pourraient être utilisées pour identifier séparément les intermédiaires qui opèrent par des moyens numériques (via les plateformes numériques). Les "plateformes d'intermédiation numérique" qui fournissent des services d'intermédiation par le biais de plateformes en ligne ne seront donc pas traitées différemment dans l'ISIC de celles qui fournissent des services d'intermédiation similaires par d'autres moyens (face à face, téléphone, courrier, courriel, etc.).

Le GT-ISIC a convenu de définir les activités de services d'intermédiation, autres que les services d'intermédiation financière, comme suit :

"Les activités de services d'intermédiation non financière sont des activités qui facilitent les transactions entre acheteurs et vendeurs pour la commande et/ou la livraison de biens et de services moyennant une rémunération ou une commission, sans fournir et prendre la propriété des biens et services qui sont intermédiés. Ces activités peuvent être exercées sur des plateformes numériques ou par des canaux non numériques. Les honoraires ou la commission peuvent être reçus directement des acheteurs ou des vendeurs, ou les revenus des activités d'intermédiation peuvent inclure d'autres sources de revenus, telles que les revenus de tiers provenant de la publicité."

Un certain nombre de classes ont été introduites pour refléter les activités de services d'intermédiation dans l'ISIC Rev.5. Il a été reconnu qu'un traitement alternatif des activités de services d'intermédiation non financière pourrait être de les classer toutes dans une (seule) division séparée, mais il a été convenu de ne pas créer une telle division. Cette option pourrait toutefois être reconsidérée à l'avenir, lorsque davantage de données seront disponibles sur les activités de services d'intermédiation. Il convient de noter que la nouvelle structure permet de définir d'autres agrégations si les producteurs de données statistiques en ont besoin, étant donné que les activités sont classées dans des catégories spécifiques dans l'ISIC Rev.5.

## **7) Traitement des producteurs de biens sans usine (FGP)**

Les critères de définition des FGP sont étendus pour inclure la propriété des produits de propriété intellectuelle (IPP) et ne pas être uniquement basés sur la propriété des matières premières dans une activité de fabrication, comme le reflète l'ISIC Rev.4. En outre, les critères de contrôle pour définir les FGP devraient couvrir certains aspects du contrôle du processus de transformation, y compris le contrôle de la qualité et la supervision du processus de production. La distinction entre affiliés et non-affiliés n'est pas un critère pertinent dans la définition et la classification des FGP.

Bien que le GT-ISIC ait reconnu l'importance analytique d'identifier séparément les FGP, sur la base des pratiques actuelles et des commentaires des experts il a été décidé qu'il n'était pas possible à ce stade de classer séparément les FGP dans l'ISIC. Par conséquent, il a été convenu de classer les FGP au sein de la section C, dans la classe où ils seraient classés s'ils effectuaient eux-mêmes le processus de fabrication. Cette question pourra être réexaminée lors de la prochaine révision de l'ISIC.

## **8) Activités liées à l'environnement**

Dans le cadre de sa revue visant à mieux refléter les activités liées à l'environnement, le GT-ISIC a examiné plusieurs questions et propositions telles que les activités liées à l'atténuation du changement climatique et à la conservation, la gestion et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité ; les activités liées aux voitures électriques (y compris la fabrication, les stations de recharge, etc.) ; et la classification des biocarburants.

Certaines nouvelles classes ont été introduites pour identifier explicitement certaines activités liées à l'environnement (comme par exemple la nouvelle classe 3512 - "Production d'électricité à partir de sources renouvelables"). Le cas échéant, les notes explicatives seront mises à jour pour faire explicitement référence aux activités environnementales pertinentes. En général, cependant, une discussion plus approfondie a été jugée nécessaire afin de mieux refléter dans l'ISIC les activités liées à l'atténuation du changement climatique et à la conservation, la gestion et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité.